

Rôle des enfants et de la jeunesse dans la conservation de la nature

RECONNAISSANT l'importance que les enfants et les jeunes prennent conscience des questions environnementales, s'en préoccupent et les comprennent, et agissent ;

AFFIRMANT que les enfants et les jeunes, partie importante de la société, peuvent et doivent être capables de contribuer à la résolution de problématiques environnementales essentielles ;

RECONNAISSANT la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, qui énonce les droits des enfants et des jeunes à être écoutés concernant les décisions qui auront un impact sur leurs vies et leur liberté d'expression, et à participer librement à la vie culturelle, aux arts et à l'éducation ;

RECONNAISSANT le rôle central des institutions scolaires, comme les écoles primaires, secondaires, les universités et écoles supérieures, et les établissements scientifiques, pour sensibiliser le public sur cette question, et impliquer les enfants et les jeunes dans les questions environnementales ;

SALUANT le travail mené par les institutions de l'UICN dans le domaine de la conservation de la nature par le biais de l'éducation environnementale ;

RAPPELANT les Résolutions 5.008 *Accroître la participation des jeunes et le partenariat intergénérationnel au sein de l'Union et par son intermédiaire* (Jeju, 2012), et 6.084 *Éducation à l'environnement et création d'espaces naturels dans les établissements scolaires pour favoriser un développement sain et un renforcement des liens entre l'enfance et la nature* (Hawaï'i, 2016), ainsi que les manifestations étudiantes comme la Grève étudiante pour le climat qui montrent l'influence sociale et politique des jeunes ;

RAPPELANT que la Déclaration de la jeunesse de Tunza, suite à la Conférence internationale de la jeunesse de Tunza du PNUE 2013, suggérerait que « les gouvernements introduisent une éducation au développement durable dans les programmes scolaires officiels » ;

RAPPELANT ÉGALEMENT la Résolution 6.085 *Connecter les populations avec la nature partout dans le monde* (Hawaï'i, 2016), qui reconnaît le potentiel de la technologie pour engager les jeunes à en savoir plus sur la nature, se connecter avec elle, et partager leurs expériences entre eux ; et

CONSIDÉRANT que les enfants et les jeunes des zones urbaines peuvent avoir moins d'occasions de s'impliquer dans des activités en pleine nature (en extérieur), que les ressources en ligne et hors ligne et l'expérience pratique d'approches communautaires peuvent être un moyen efficace pour que les enfants en apprennent plus sur la nature, et que les technologies existantes et nouvelles peuvent offrir des façons innovantes et captivantes d'impliquer les enfants et les jeunes, et de préparer les enfants et les jeunes urbains à se préoccuper de la nature et à faire des expériences dans la nature ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. ENCOURAGE les États Membres, ou les niveaux de gouvernement ayant des responsabilités dans le domaine de l'éducation, tel qu'approprié, à rédiger et à voter des législations, ou à adopter d'autres mesures efficaces pertinentes, pour :

a. inclure l'éducation environnementale dans les programmes officiels, aussi bien dans les composantes en ligne qu'hors ligne, et avec la participation des parties responsables ; et

b. inclure l'engagement des enfants et des jeunes dans la prise de décision, en reconnaissant leurs droits respectifs, en valorisant les jeunes professionnels, et en respectant les diverses formes d'actions initiées par les enfants et les jeunes, comme les pétitions et les grèves.

2. DEMANDE à tous les Membres, et à tous les niveaux de gouvernement ayant des responsabilités dans l'éducation, d'accroître leur engagement envers l'éducation des enfants et des jeunes sur les questions environnementales, notamment en :

a. facilitant la participation d'établissements scolaires et d'institutions universitaires, notamment les écoles primaires, secondaires, les universités et établissements supérieurs, dans des réseaux mondiaux et dans des relations de jumelage destinées à connecter les enfants et les jeunes de différentes régions du monde, comme un moyen d'améliorer l'éducation et la sensibilisation sur tous les aspects de l'environnement, la biodiversité et les questions liées au changement climatique, par l'échange de travaux et d'études ;

b. rédigeant des informations publiques spécialement conçues pour et orientées vers les enfants et les jeunes, y compris par des sites Internet et autres plateformes en ligne et hors ligne ;

c. intégrant des activités en ligne et hors ligne et en soutenant les technologies innovantes qui encouragent l'éducation sur la nature, la biodiversité, le changement climatique et les questions environnementales ;

d. intégrant l'éducation et les zones vertes formelles et non-formelles urbaines et périphériques dans les villes comme des espaces pour accroître le contact des populations avec la nature, et comme stratégie pour promouvoir les connaissances liées à la biodiversité, ainsi que la santé physique et mentale des citoyens, notamment les enfants et les jeunes ; et

e. mettant en place des approches communautaires pour encourager la participation des enfants et des jeunes, des groupes vulnérables et des femmes, y compris par des activités familiales en pleine nature.